

## **FICHE projet :**

### **BERGERIE COMMUNAUTAIRE DE CAMPAGNAC LES QUERCY**

#### **CONTEXTE ET ORIGINE DU PROJET**

En Périgord Noir, déjà boisé à 55%, avec quelques communes dépassant les 70%, la déprise agricole tend à s'accélérer sur les secteurs de coteaux calcaires où les clairières disparaissent, et dans les petites vallées étroites. En 2006, lors de la mise en place de la charte forestière, les acteurs locaux ont pointé cette inquiétude qui a été confirmée par un état des lieux sur 30 communes (640 ha ont été recensés en voie de fermeture et 118 exploitations à l'avenir incertain ont été dénombrées, représentant un potentiel de 3000 ha). Enfin, le risque incendie n'est pas à négliger. En 2011, particulièrement marquée par la sécheresse, plusieurs départs de feu ont été recensés sur des coteaux calcaires fortement embroussaillés, autrefois entretenus par le pâturage.

Synonyme de friches et de boisements naturels, la fermeture du paysage entraîne de nombreuses conséquences :

- des surfaces retirées du potentiel de production agricole,
- des espèces floristiques et faunistiques caractéristiques de ces milieux qui se raréfient, (nombreux habitats d'intérêt communautaires de types pelouses sèches menacés par la fermeture des milieux)
- des panoramas qui disparaissent, du bâti remarquable masqué par la forêt, du petit patrimoine enfoui sous les ronces...
- un paysage qui s'uniformise et au sein duquel on peut éprouver une sensation d'enfermement et un sentiment général d'abandon...

Le territoire à pourtant une vocation touristique très marquée, qui souligne la nécessité de maintenir un environnement de qualité autant sur le plan patrimonial que paysager.

Fort de ces constats et s'inspirant d'une initiative développée dans le Lot, en 2011, le CRDA du Périgord Noir, en partenariat avec des communautés de communes et quelques éleveurs volontaires, s'est engagé dans une démarche expérimentale pour sensibiliser les acteurs locaux à la fermeture des paysages et aux effets bénéfiques du pastoralisme. Trois éleveurs du nord sarladais, ont proposé de réunir leurs troupeaux pour les déplacer sur près de 40 km afin de valoriser une ressource fourragère gratuite, bienvenue en période de sécheresse : pâturage de 300 brebis pendant 2 saisons (2011 et 2012) sur des surfaces en déprise (friches, landes bois) avec l'accord verbal des propriétaires, sur les communes de Campagnac, St Pompon, Florimont et Bouzic.

Dès la 2<sup>ème</sup> année, cette action a permis de recueillir l'accord des propriétaires pour pâturer 210 ha. Nombre d'entre eux se sont fait connaître spontanément, laissant présager d'une réelle volonté de mener une action collective pouvant se traduire à terme par la création d'une association foncière pastorale sur périmètre pressenti de 780 ha.

En parallèle, une demande de reconnaissance d'une zone pastorale en Dordogne a été engagée auprès de la préfecture pour permettre d'engager la création d'Associations

Foncières Pastorales : elle s'est traduite en mai 2013 par un arrêté de classement de 159 communes en zone pastorale.

La communication faite autour de cette démarche a permis aux éleveurs du nord sarladais d'être sollicités pour valoriser des surfaces plus proches de leurs exploitations, ce qui leur permet aujourd'hui de poursuivre cette activité dans de meilleures conditions.

Sur les 4 communes pilotes, un seul éleveur installé à titre secondaire avec 70 brebis s'est intéressé à la démarche ; mais son activité était très insuffisante pour assurer l'entretien du potentiel identifié.

La seule alternative pour poursuivre la dynamique engagée était donc d'attirer de nouveaux éleveurs sur le territoire.

## LA DEMARCHE RETENUE

- **Mettre en place un outil pour créer des conditions favorables à l'installation d'éleveurs qui s'engageront dans la valorisation des zones de déprise regroupées en association foncière pastorale libre.**

*M. Maury, exploitant sur la commune de Campagnac, au cœur d'une zone recensée pour le pastoralisme, faisait valoir son droit à la retraite en août 2013. Il a accepté de vendre 5 ha 20 de SAU + 1,5 ha de bois, ainsi qu'un bâtiment. Un de ses voisins propose également à la vente 3 ha 10 de SAU et 3 ha 34 de bois. D'autres parcelles de SAU sont également disponibles à proximité (location ou convention de mise à disposition via la SAFER) pour assurer une autonomie en foin.*

*Emeline VADROT et Steeven PONAMA, formés à l'élevage et la transformation ovine, sont très intéressés par la perspective d'une installation dans ce secteur et la démarche pastorale leur plait. Résidant dans la Drôme, ils ont déménagé sur la commune de Campagnac Les Quercy en juin 2013 pour nouer différents contacts et explorer le territoire. Leur projet consistait à la création d'un atelier ovin mixte (70 brebis lait + 100 brebis viande), avec transformation fromagère (absente dans le département) et bouchère de toute ou partie de la production, puis vente directe dans les boutiques collectives, les marchés fermiers ou traditionnels. Leur capacité d'autofinancement ne leur permettait pas de réaliser l'ensemble des investissements nécessaires au démarrage de cette activité.*

## LES ETAPES DU PROJET

### 1) Implication de la communauté de communes de Domme Villefranche du Périgord dans un projet de bergerie communautaire

En 2013

- Délibération de la communauté de communes du canton de Domme actant un projet d'achat de foncier et de construction de bergeries pour permettre la création d'une activité d'élevage sur le territoire,
- Acquisition via la SAFER de 1.5 ha de foncier et d'un ancien bâtiment
- Présentation d'un pré-projet aux partenaires (Europe, Etat, Région, Département)
- Stockage par la SAFER, pour le compte de la communauté de communes, de 13 ha de foncier supplémentaires (dont 8 ha de SAU) qui seront rachetés par la communauté de communes en 2016.

En 2014 - 2015

- Terrassement et installation de bergeries et d'une fromagerie,
- Installation d'Emeline avec prêts JA et DJA maximale (22 000 €) : valorisation du foncier via une CMD SAFER (en attendant le rachat par la com com) et utilisation des bâtiments à partir de juin 2015 ; loyer différé les 2 premières années.

## 2) Mise en place d'une association foncière pastorale

Entre 2012 et 2014

- Délimitation d'un périmètre d'étude regroupant 780 ha sur 4 communes et 278 propriétaires
- Sensibilisation des propriétaires
- Première AG constitutive en mai 2014 sans constitution d'un bureau.

Fin 2015 et début 2016

- Révision du périmètre pour retenir les zones en capacité d'être valorisées : 367 ha sur 3 communes et 134 propriétaires
- AG constitutive le 22 janvier : 23 adhérents regroupant 76 ha pour l'instant. Un bureau constitué. Autorisation de pâturage pour environ 200 ha.

## LES STRUCTURES JURIDIQUES IMPLIQUEES DANS LE PROJET

1. La Chambre d'Agriculture : recherche des éleveurs, co-construction du projet d'installation, lien avec les différents partenaires, recherche de partenaires financiers pour le compte de la communauté de communes, réalisation du PDE,
2. La communauté de communes : maître d'ouvrage pour l'installation d'une structure à vocation d'élevage et transformation
3. La SAFER Garonne Périgord : recherche de foncier, pour le compte de la communauté de communes, mise à disposition de foncier sous forme de CMD

## LA FERME COMMUNAUTAIRE

### Foncier :

- 13 ha de foncier acquis via la SAFER, dont 7 ha de SAU (+ environ 10 ha supplémentaires loués par le voisinage (CMD SAFER ou prêt à usage gratuit)

### Bâtiments :

- 1 bergerie pour les brebis viande de 332 m<sup>2</sup>, bardée bois et couverte en fibrociment
- 1 bergerie pour les brebis laitières de 413 m<sup>2</sup>, bardée bois et couverte en fibrociment, elle comprend un bloc fromagerie (salles de fabrication, d'affinage, chambre froide, local d'emballage et vente) ainsi qu'un bloc de découpe pour la viande (salle de découpe et chambre froide).
- 1 ancien bâtiment d'élevage de veaux servant de lieu de stockage et utilisé pour l'engraissement des agneaux

Les bâtiments sont livrés « nus » les équipements intérieurs et le cheptel sont à la charge des éleveurs.

### Le montant d'investissements par la Communauté de communes s'élève à :

- **Tranche 1** : 238 435 € pour l'achat du terrain à construire et du bâtiment existant, la construction des bergeries et de la fromagerie ;
- **Tranche 2** : 48 565 € pour 13 ha de foncier.

### **Les partenaires financiers pour la tranche 1 :**

- Etat DETR : 44 145 €
  - Région : 49 000 €
  - Département : 59 000 €
  - Ministère de l'intérieur (réserve parlementaire) : 8 000 €
  - Autofinancement Comcom 78 290 €, **soit 33 %**
- } **Subventions reçues**  
**160 145 €**  
**Soit 67 %**

**La tranche 2 est entièrement financée par la communauté de communes.**

## **LES ELEVEURS**

Emeline est titulaire d'un BTS productions animales, suivi par un stage de 6 mois dans une exploitation ovin lait transformation fromagère dans les Hautes Alpes. Elle partage ce projet avec Steeven son compagnon, qui projette lui aussi de s'installer sur l'exploitation. Après plusieurs stages et emploi salariés dans l'élevage ovin, ils ont cumulé tous deux une expérience à la fois sur des modes d'élevage intensifs (800 brebis en Haute-Vienne) et des modes d'élevage extensifs (pastoralisme, transformation fromagère, vente directe).

C'est ce qui leur a permis de préciser leurs choix de système de production. Et c'est ce qui a donné confiance aux partenaires pour soutenir leur projet.

### **Objectifs en matière de cheptel :**

- Cheptel ovin viande : 100 brebis, transformation bouchère et vente directe sur une partie (30-35 / an) ;
- Cheptel ovin lait : 70 brebis, 100% en transformation laitière et vente directe (boutiques de producteurs et marchés)
- Chèvres laitières : 15 chèvres, transformation laitière (fabrication de tomes mixtes)

Emeline a **investi** 145 000 € à titre personnel pour l'équipement des bergeries et de la fromagerie, l'acquisition des troupeaux, le matériel de pastoralisme, l'achat d'un tracteur et autres matériels.

## **LE PARTENARIAT COMMUNAUTE DE COMMUNES / ELEVEURS**

La communauté de communes a fait le choix de rester propriétaire de cette ferme communautaire, de façon à garantir sur ce site le maintien d'une activité d'élevage avec une vocation pastorale.

Il est mis à disposition sous forme de bail, avec loyer différé les deux premières années. Ensuite le montant du loyer permettra de compenser les annuités de l'emprunt réalisé par la collectivité pour couvrir la part de l'investissement restant à sa charge, soit 6 000 € / an.

## **LE SUIVI / ACCOMPAGNEMENT**

- La Chambre d'Agriculture continue d'assurer un suivi et de faire le lien avec les autres partenaires pendant les premières années d'installation
- L'association foncière pastorale constituée deviendra peu à peu leur interlocuteur

privilegié, car elle assure un lien avec les propriétaires du foncier et peut servir d'intermédiaire vis-à-vis de la communauté de communes.

## ANALYSE DU PROJET

### Freins et obstacles rencontrés, ajustements réalisés au cours du projet

1. Difficulté de trouver de la SAU dans un secteur où la pression foncière reste forte (malgré la déprise)

Dans ce secteur, la SAU tend à diminuer pour 2 raisons principales :

- Les terrains difficiles ou trop enclavés sont abandonnés par la production agricole
- Lorsque les agriculteurs atteignent l'âge de la retraite, beaucoup de propriétaires refusent de relouer (y compris les anciens agriculteurs) mettant en avant la rigidité du statut du fermage.

Et dans un même temps, les agriculteurs en place sont encore dans une perspective d'agrandissement.

En conséquence, malgré le faible besoin en SAU généré par ce projet, des terrains lui ont échappé à plusieurs reprises, car la communauté de communes se trouvait en concurrence avec des agriculteurs en place.

2. Difficulté de convaincre les partenaires financiers pour des projets ne rentrant pas précisément dans le cadre habituel

Le projet n'a pas pu bénéficier du financement envisagé dans le cadre du programme Leader Périgord Noir bien qu'il ait été prévu dans la candidature ; ce type d'action n'étant pas indiquée de manière évidente dans le document cadre du FEADER, les personnes en charge de l'instruction du dossier n'avaient pas toutes la même lecture. D'une manière générale, c'est l'implication très forte des élus locaux qui a permis aux autres financeurs de se prononcer en faveur du dossier, car les lignes budgétaires ouvertes n'intégraient pas ce type de projet.

3. Projet démarré dans une période de transition : fusion entre 2 communautés de communes

Le projet a démarré sur la communauté de communes de Domme qui a acheté 1.5 ha de foncier en vue de construire une bergerie ; puis il a été transféré à la nouvelle communauté de communes de Domme Villefranche du Périgord après fusion.

Cette situation a fortement compliqué et retardé la mise en œuvre du projet pour lequel il a fallu convaincre 2 fois les élus. Les bâtiments qui devaient initialement être livrés à l'automne 2014 ont été opérationnels fin juin 2015.

Ceci a eu des conséquences pour les éleveurs qui n'ont pas pu commencer la fabrication fromagère en temps voulu et leur chiffre d'affaire a été réduit.

4. Un pré-projet sous-évalué

Le pré-projet présenté en décembre 2013 aux financeurs était évalué à 222 000 €.

La part représentant l'achat du foncier avait été largement sous-estimée.

D'autre part, l'entreprise spécialisée en bâtiment d'élevage qui avait fourni les devis était nettement mieux placée que celles qui ont répondu au marché. Cette dernière n'a pas souhaité le moment venu de répondre au marché lancé par la collectivité car non habituée à ce type de procédure.

5. Difficulté d'acceptation du projet par une partie de la population locale

Les éléments de blocage ont plusieurs origines :

- Pour les chasseurs, ce projet vise à réinvestir des zones dont ils étaient jusque-là les seuls usagers. Certains perçoivent la présence de clôtures (même mobiles) et de troupeaux comme une entrave à la pratique de la chasse. Ils craignent

- également que le nettoyage des fourrés impacte la population de gros gibier
- Pour les agriculteurs qui visaient un agrandissement, ce projet vient en concurrence avec leur activité. D'autre part, ils acceptent mal que la collectivité locale ait mis de moyen pour installer quelqu'un de l'extérieur alors que certains d'entre eux sont en difficultés.
  - Enfin, les installations hors cadre familial sont l'objet d'un certain scepticisme et type de projet basé sur la valorisation de zones pastorales est plutôt perçu comme du « folklore ».

**Les effets positifs du projet, suites éventuelles, reproductibilité.**

1. Une installation effective, avec fabrication fromagère de qualité,
2. Des espaces réouverts et entretenus,
3. Bonne appropriation par la société civile et constitution d'une AFPL (association foncière pastorale libre),
4. L'élevage ovin commence à devenir une option en terme de reconversion ou d'installation,
5. D'autres collectivités intéressées par la perspective d'accompagner une installation ovine (dans le cadre du pastoralisme).